



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail et des solidarités**

**ARRÊTÉ N° 64-2023-03-31-0003**

Fixant le calendrier de l'appel à candidature  
en vue de l'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs  
exerçant à titre individuel dans les Pyrénées-Atlantiques pour l'année 2023

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.312-5, L.472-1, L.472-1-1 et D.472-5-1 ;

Vu le code civil, notamment son article 450 ;

Vu le schéma régional de la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Nouvelle Aquitaine en date du 6 Juillet 2020 et valable pour la période 2020-2024 ;

Vu l'avis favorable de Madame la substitut du Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pau en date du 30 Mars 2023 ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le calendrier 2023 de l'appel à candidatures aux fins d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel pour le département des Pyrénées-Atlantiques est fixé comme suit :

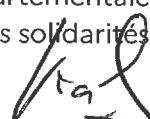
**-du 15 Mai 2023 au 15 Juillet 2023**

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Pyrénées-Atlantiques.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, **31 MARS 2023**

Pour le Préfet et par délégation,  
la directrice départementale  
de l'emploi, du travail et des solidarités,



Hélène VIAL